

Le 9 mai 2010

Monsieur David Tilson
Président du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0A6

Monsieur,

Nous faisons partie de l'Église presbytérienne St. Andrew's de Cobourg, en Ontario, et nous vous envoyons cette lettre puisque vous assurez la présidence du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

Nous avons appris que le projet de loi C-22 , Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, a été adopté en deuxième lecture et a été envoyé au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration pour étude.

Les membres de l'Église presbytérienne du Canada accueilleront favorablement le projet de loi à condition qu'il renforce les mesures destinées à protéger les demandeurs d'asile légitimes qui viennent dans notre pays pour demander le statut de réfugié. Nous sommes heureux que le projet de loi prévoie une disposition portant création de la Section d'appel des réfugiés et nous espérons qu'elle se concrétisera. Des éléments préoccupants subsistent toutefois, et nous constatons que le « processus de détermination » pourrait créer des complications si une liste de « pays d'origine désignés » est établie. Nous prions donc instamment le Comité permanent d'étudier le projet de loi avec tout le sérieux voulu et de veiller à ce que la population soit consultée avant qu'il passe à l'étape de la troisième et dernière lecture au Parlement.

Nous vous remercions de prendre en compte nos préoccupations et nous comptons sur vous pour les faire valoir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Rev. D^r D. Brown
Ministre du culte de St. Andrew's
200, rue King Ouest
Cobourg (Ontario) K9A 2N1

Joy M. Randall
Animatrice de la classe de religion